

**Déploiement des tests salivaires
dans les établissements d'accueil du jeune enfant et les maisons d'assistants maternels :**

Modalités d'appui des ARS, CD/PMI et établissements d'accueil du jeune enfant et les maisons d'assistants maternels

Dans le cadre du déploiement des tests salivaires dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et maisons d'assistants maternels (MAM), les ARS et leurs délégations départementales ont un rôle d'appui, de conseil et d'accompagnement en relation avec les services du PMI ainsi que les EAJE ou MAM identifiés ou volontaires.

L'appui consiste en :

1/ Au niveau des Agences régionales de santé

- L'ARS fournit aux services de PMI, aux EAJE et aux MAM identifiés ou volontaires, la liste limitative des laboratoires de biologie médicale en mesure de réaliser des dépistages salivaires. Les ARS doivent veiller à ce que les laboratoires mentionnés sur cette liste disposent de techniques ou de trousse compatibles avec les exigences posées par la HAS. Il n'est pas possible pour les services des PMI de recourir à des laboratoires qui ne figurent pas dans la liste fournie par l'ARS. Les ARS disposent en effet d'une connaissance des réseaux de laboratoires sur le terrain et entretiennent des liens réguliers avec ceux-ci.
- Une aide aux CD/PMI dans le choix des établissements qui feront l'objet d'un dépistage, ainsi que sur la fréquence des itérations (entre 2 et 3 semaines), notamment en fournissant une analyse précise de la situation épidémiologique.
- Un conseil sur les modalités concrètes de réalisation des tests, notamment sur le plan des conditions sanitaires requises pour leur bon déroulement (port des EPI, installation des locaux). Les ARS diffuseront également les supports d'accompagnements au déploiement établis par le ministère des solidarités et de la santé ou par les services déconcentrés.
- L'utilisation de codes-campagnes spécifiques pour l'identification des campagnes de dépistage salivaires dans Si-DEP.

2/ Au niveau des directions départementales des ARS

- Une mise en relation avec les laboratoires et un appui aux gestionnaires ou directeurs d'EAJE et assistants maternels en MAM, dans le cadre de leur plan territorial de déploiement des tests salivaires.
- Un lien avec la CPAM en cas de problématiques relatives à la facturation des tests par les laboratoires de biologie médicale.

Les gestionnaires ou directeurs d'EAJE, ou bien les assistants maternels en MAM pourront, de manière générale, avoir recours au guichet unique départemental des ARS pour toute question relative aux campagnes de dépistage sur prélèvement salivaire (liste des adresses des guichets uniques en annexe).

3/ Au niveau des CD/PMI

Les Conseils départementaux et services de PMI en charge de l'accompagnement des modes d'accueil sont sollicités régulièrement, du fait de leur champ de compétence et plus particulièrement en période de crise sanitaire. Dans de nombreux départements, des référents Covid 19 ont été identifiés (annexe 2).

Selon leur organisation, les services de PMI peuvent être amenés à participer à la mise en œuvre du déploiement des tests de dépistage :

- En identifiant, en lien avec l'ARS, les zones et établissements dans lesquels un dépistage peut s'avérer nécessaire dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus (sauvage ou variantes)
- En participant à l'information des gestionnaires et directeurs d'établissements d'accueil du jeune enfant, ou bien encore des professionnels des modes d'accueil ou des familles
- En transmettant les actualisations des recommandations sanitaires ministérielles et autres éléments d'information en lien avec la crise sanitaire
- En mettant à jour les coordonnées des référents Covid qui peuvent être sollicités par les modes d'accueil pour toute demande d'information complémentaire.

4/ Au niveau des EAJE et MAM

L'organisation des tests salivaires requiert une organisation adaptée à la situation.

D'une part, il s'agit d'un dispositif intéressant au regard de la lutte contre la propagation du virus et de la cohérence des diverses actions menées auprès de la population. Les tests salivaires sont organisés dans les écoles en parallèle.

D'autre part, la réalisation de ces tests salivaires auprès des très jeunes enfants, âgés de moins de trois ans nécessite une approche circonstanciée, bienveillante et prévenante.

Différentes étapes sont identifiées pour la réussite de ce dispositif :

- Les EAJE et MAM sont identifiés par le service départemental de PMI sur la base de la cartographie de l'évolution épidémiologique établie par l'ARS, ou peuvent se porter volontaires auprès du service départemental de PMI.
- Le gestionnaire et le directeur de l'EAJE, ou les assistants maternels des MAM sont mis en relation avec un laboratoire recensé par l'ARS sur le territoire. Ensemble, ils préparent les modalités d'organisation des tests et l'information destinée aux familles. Il est notamment important que l'EAJE ou les assistants maternels en MAM recueillent les fiches de consentement parental (annexe 3) pour la réalisation des tests ainsi que les attestations de sécurité sociale/cartes de sécurité sociale des élèves. Les numéros de sécurité sociale permettent en effet au laboratoire de facturer le test, de saisir le résultat dans Si-DEP et ainsi à la CPAM d'initier le contact-tracing.
- En EAJE, l'information et la formation des professionnels en charge des enfants est réalisée, d'une part, par le laboratoire de biologie médicale qui intervient dans l'établissement, et d'autre part par le gestionnaire, le directeur, et si l'équipe en dispose, le professionnel médical ou paramédical médecin, puéricultrice, infirmière, qui accompagne les préparatifs et les modalités d'organisation des prélèvements. En MAM, les assistants maternels reçoivent l'information et la formation par le laboratoire de biologie médicale d'une part, et par l'ARS ou la PMI d'autre part.

- Les tests sont réalisés sous la condition d'une autorisation parentale en bonne et due forme (document écrit et remis en amont du test, accompagné d'un justificatif de numéro de sécurité sociale) et sont sans coût à charge des parents.
- S'agissant d'un test salivaire, l'objectif consiste à recueillir de la salive des enfants. Pour les plus grands enfants qui s'y prêtent volontiers, avec l'accompagnement bienveillant des professionnels réguliers de l'accueil, un auto prélèvement est privilégié. Autrement, le recueil de salive s'effectue par l'utilisation d'une pipette en plastique, qui ne présente pas de risque de casse dans la cavité buccale de l'enfant.
- Pour tenir compte de la particularité du très jeune âge des enfants et de leur respect, le recueil de salive par pipette s'effectue par les professionnels en charge de l'accueil des jeunes enfants, ou de leurs parents, sans avoir à exercer de contraintes physiques.
Quand un enfant ne se prête pas aux conditions de prélèvement, le renoncement au test s'envisage.

Annexe 1 – Liste des contacts des guichets uniques ARS par département

Annexe 2 – Liste des référents Covid & Modes d'accueil des services départementaux de PMI

Annexe 1 – liste de contact des guichets uniques ARS par département

N° dpt	Département	Adresse mail du guichet unique
1	Ain	ara-guichet-unique-lac@ars.sante.fr
2	Aisne	Ars-hdf-testscovid19@ars.sante.fr
3	Allier	ara-guichet-unique-lac@ars.sante.fr
4	Alpes De Haute Provence	ars-paca-mediateurs-lac@ars.sante.fr
5	Hautes Alpes	ars-paca-mediateurs-lac@ars.sante.fr
6	Alpes Maritimes	ars-paca-mediateurs-lac@ars.sante.fr
7	Ardeche	ara-guichet-unique-lac@ars.sante.fr
8	Ardennes	Ars-grandest-dt08-mediateurs-lac@ars.sante.gouv.fr
9	Ariege	ars-oc-dd09-gestion-alerte@ars.sante.fr
10	Aube	Ars-grandest-dt10-mediateurs-lac@ars.sante.gouv.fr
11	Aude	ars-oc-dd11-vss@ars.sante.fr
12	Aveyron	emmanuelle.pourcel@ars.sante.fr
13	Bouches Du Rhône	ars-paca-mediateurs-lac@ars.sante.fr
14	Calvados	ars-normandie-dd14@ars.sante.fr
15	Cantal	ara-guichet-unique-lac@ars.sante.fr
16	Charente	ars-dd16-alerte@ars.sante.fr
17	Charente Maritime	ars-dd17-alerte@ars.sante.fr
18	Cher	ars-cvl-dd18@ars.sante.fr
19	Correze	ars-dd19-alerte@ars.sante.fr
21	Cote D'Or	pref-depistage-covid19@cote-dor.gouv.fr
22	Cotes D'Armor	ars-dd22-mediateurs@ars.sante.fr
23	Creuse	ars-dd23-alerte@ars.sante.fr
24	Dordogne	pref-cdai24@dordogne.gouv.fr
25	Doubs	pref-depistage-covid19@doubs.gouv.fr
26	Drome	ara-guichet-unique-lac@ars.sante.fr
27	Eure	ars-normandie-dd27@ars.sante.fr
28	Eure-Et-Loir	ars-cvl-dd28@ars.sante.fr
29	Finistere	ars-dd29-mediateurs@ars.sante.fr
2A	Corse Du Sud	ars2a-alerte@ars.sante.fr
2B	Haute Corse	ars2a-alerte@ars.sante.fr
30	Gard	ars-oc-dd30-vss@ars.sante.fr
31	Haute Garonne	ars-oc-dd31-gestion-alerte@ars.sante.fr
32	Gers	ars-oc-dd32-animation-territoriale@ars.sante.fr
33	Gironde	ars-dd33-alerte@ars.sante.fr
34	Herault	Simon.barberio@ars.sante.fr
35	Ille Et Vilaine	ars-dd35-mediateurs@ars.sante.fr
36	Indre	ars-cvl-dd36@ars.sante.fr
37	Indre Et Loire	ars-cvl-dd37@ars.sante.fr
38	Isere	ara-guichet-unique-lac@ars.sante.fr
39	Jura	pref-depistage-covid19@jura.gouv.fr
40	Landes	ars-dd40-alerte@ars.sante.fr
41	Loir Et Cher	ars-dd41-alerte@ars.sante.fr

42	Loire	ara-guichet-unique-lac@ars.sante.fr
43	Haute Loire	ara-guichet-unique-lac@ars.sante.fr
44	Loire Atlantique	ars-dt44-contact@ars.sante.fr
45	Loiret	ars-cvl-dd45@ars.sante.fr
46	Lot	benoit.joseph@ars.sante.fr
47	Lot Et Garonne	ars-dd47-alerte@ars.sante.fr
48	Lozere	ars-oc-dd48-direction@ars.sante.fr
49	Maine Et Loire	ars-dt49-contact@ars.sante.fr
50	Manche	ars-normandie-dd50@ars.sante.fr
51	Marne	Ars-grandest-dt51-mediateurs-lac@ars.sante.gouv.fr
52	Haute Marne	Ars-grandest-dt52-mediateurs-lac@ars.sante.gouv.fr
53	Mayenne	ars-dt53-contact@ars.sante.fr
54	Meurthe Et Moselle	Ars-grandest-dt54-mediateurs-lac@ars.sante.gouv.fr
55	Meuse	Ars-grandest-dt55-mediateurs-lac@ars.sante.gouv.fr
56	Morbihan	ars-dd56-mediateurs@ars.sante.fr
57	Moselle	Ars-grandest-dt57-mediateurs-lac@ars.sante.gouv.fr
58	Nievre	pref-depistage-covid19@nievre.gouv.fr
59	Nord	Ars-hdf-testscovid19@ars.sante.fr
60	Oise	Ars-hdf-testscovid19@ars.sante.fr
61	Orne	ars-normandie-dd61@ars.sante.fr
62	Pas De Calais	Ars-hdf-testscovid19@ars.sante.fr
63	Puy De Dome	ara-guichet-unique-lac@ars.sante.fr
64	Pyrenees Orientales	ars-dd64-alerte@ars.sante.fr
65	Hautes Pyrenees	laura.escale@rs.sante.fr
66	Pyrenees Orientales	ars-oc-dd66-sante-publique@ars.sante.fr
67	Bas Rhin	Ars-grandest-dt67-mediateurs-lac@ars.sante.gouv.fr
68	Haut Rhin	Ars-grandest-dt68-mediateurs-lac@ars.sante.gouv.fr
69	Rhone	ara-guichet-unique-lac@ars.sante.fr
70	Haute Saone	pref-depistage-covid19@haute-saone.gouv.fr
71	Saone Et Loire	pref-depistage-covid19@saone-et-loire.gouv.fr
72	Sarthe	ars-dt72-contact@ars.sante.fr
73	Savoie	ara-guichet-unique-lac@ars.sante.fr
74	Haute Savoie	ara-guichet-unique-lac@ars.sante.fr
75	Paris	ars-dd75-delegue-departemental@ars.sante.fr
76	Seine Maritime	ars-normandie-dd76@ars.sante.fr
77	Seine Et Marne	ars-dd77-pps@ars.sante.fr
78	Yvelines	ars-dd78-cellulecovid@ars.sante.fr
79	Deux Sevres	ars-dd79-alerte@ars.sante.fr
80	Somme	Ars-hdf-testscovid19@ars.sante.fr
81	Tarn	corinne.calaciura-lenormand@ars.sante.fr
82	Tarn Et Garonne	ars-oc-dd82-gestion-alerte@ars.sante.fr
83	Var	ars-paca-mediateurs-lac@ars.sante.fr
84	Vaucluse	ars-paca-mediateurs-lac@ars.sante.fr
85	Vendee	ars-dt85-contact@ars.sante.fr
86	Vienne	ars-dd86-alerte@ars.sante.fr

87	Haute-Vienne	ars-dd87-alerte@ars.sante.fr
88	Vosges	Ars-grandest-dt88-mediateurs-lac@ars.sante.gouv.fr
89	Yonne	pref-depistage-covid19@yonne.gouv.fr
90	Territoire De Belfort	pref-depistage-covid19@territoire-de-belfort.gouv.fr
91	Essonne	ars-dd91-delegue-departemental@ars.sante.fr
92	Hauts De Seine	ars-dd92-delegue-departemental@ars.sante.fr
93	Seine Saint Denis	ars-dd93-prevention-promotion-sante@ars.sante.fr
94	Val De Marne	ARS-DD94-PPS@ars.sante.fr
95	Val D'Oise	ARS-DD95-DELEGUE-DEPARTEMENTAL@ars.sante.fr

Annexe 2 – Liste des référents Covid & Modes d'accueil des services départementaux de PMI

Un grand merci aux services de PMI qui ont transmis les informations ci-dessous.

N'hésitez pas à contacter la DGCS (dgcs-enfance-famille-covid@social.gouv.fr).

Merci à tous les services départementaux de PMI pour leur mobilisation auprès des professionnels des modes d'accueil du jeune enfant.

Département	TELEPHONE	EMAIL	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Ain (01)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Aisne (02)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Allier (03)	03 47 03 15 61	pmi-petite-enfance@allier.fr	
Alpes-de-Haute-Provence (04)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Alpes-Maritimes (06)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Ardèche (07)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Ardennes (08)	03 24 59 61 62	marie-sophie.dupont@cd08.fr maria.ramalho@cd08.fr	Chaque assistante maternelle a une EJE référente et joignable pour répondre aux questions ou transférer au référent COVID si besoin
Ariège (09)	06 48 26 41 21	mplantade@ariego.fr	
Aube (10)	03 25 42 48 62	PmiAsmat@aube.fr ; veronique.moniez@aude.fr ; lucie.couzigne@aude.fr ; stephanie.pedron@aude.fr	Réalisation de fiches synoptiques avec ARS adressées EAJE, ASSMAT... pour faciliter lecture des guides.
Aveyron (12)		def@aveyron.fr	Une astreinte téléphonique a été mise en place pour répondre au plus vite aux questions des professionnels de la petite enfance
Bas-Rhin (67)	06 16 40 75 34	carole.sonrel@bas-rhin.fr	Réseau de référents covid en territoire, diffusion par mail de toutes les consignes aux EAJE, MAM et RAM
Bouches-du-Rhône (13)	06 34 45 00 25	sabine.camilleri@departement13.fr	
Calvados (14)			Selon secteurs géographiques, plusieurs

Département	TELEPHONE	EMAIL	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
			référénts covid (EAJE, ass Mat)
Cantal (15)	04 71 43 34 55	pmi-mape@cantal.fr	Appels pro-actifs vers les structures et les assistantes maternelles
Charente (16)	05 16 09 76 91	nconiglio@lacharente.fr	Informations covid sur le site du Département, visio avec les RAM
Charente-Maritime (17)	05 46 31 74 85	def.pmi@charente-maritime.fr	
Cher (18)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Corrèze (19)		vchiere@correze.fr	
Corse-du-Sud (2A)		annonciade.mondoloni@isula.corsica marie-francoise.grilli@isula.corsica	Référénts par secteur
Cote-d'Or (21)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Côtes-d'Armor (22)		anne.letoret@cotesdarmor.fr	Puéricultrice encadrante en 1 ère ligne et réseau de médecins référents Covid en 2ème ligne ; ligne & réseau animés par le Médecin Dép. en lien avec l'ARS.
Creuse (23)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Deux-Sèvres (79)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Dordogne (24)		j.perthuis@dordogne.fr	Contact téléphonique des EAJE pour appui technique COVID, liens RAM, MAM pour appui technique auprès des AM
Doubs (25)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Drôme (26)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Essonne (91)	01 60 91 99 26	jgallant@cd-essonne.fr	Accompagnement téléphonique des assmat avec agréments de moins de 1 an; partenariat renforcé avec les RAM
Eure (27)	02 32 31 51 81	sandra.bal@eure.fr	Référénts covid sur les territoires à proximité des modes d'accueil, échanges réguliers par mail, visites.
Eure-et-Loir (28)	02 37 20 13 50	jean-louis.roudiere@eurelien.fr	

Département	TELEPHONE	EMAIL	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Finistère (29)	02 98 76 66 90		Mailing EAJE, Assistantes maternelles, RAM et informations portail conseil départemental
Gard (30)		agnes.cheilan@gard.fr	
Gers (32)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Gironde (33)	05 56 99 33 33	dps-assmat@gironde.fr	Mise en place d'une FAQ, questionnaire analyse des situations COVID, mise en ligne des doc ministériels sur site du département
Guadeloupe (971)	05 90 21 58 86	line.edom@cg971.fr	Transmission régulière des dispositions réglementaires
Guyane (973)		eric.giblot-ducray@ctguyane.fr	
Haute-Corse (2B)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Haute-Garonne (31)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Haute-Loire (43)	04 71 07 45 01	ghislaine.champagnac@hauteloire.fr	Décentralisation de la référence Covid19 sur les territoires
Haute-Marne (52)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Hautes-Alpes (05)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Haute-Saône (70)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Haute-Savoie (74)	04 50 33 22 46	dpmips.central@hautesavoie.fr	Expérimentation de réunions par visio entre asmat et service pmi pour répondre aux questions covid
Hautes-Pyrénées (65)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Haute-Vienne (87)		contact.sppe@haute-vienne.fr	informations régulières sur le site www.assmat87.fr
Haut-Rhin (68)		assistants.maternels@haut-rhin.fr pmips@haut-rhin.fr	
Hauts-de-Seine (92)	En attente d'informations	fgarciau@hauts-de-seine.fr mtrousseau@hauts-de-seine.fr	
Hérault (34)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Ille-et-Vilaine (35)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Indre (36)		DPDS-PMI@indre.fr	

Département	TELEPHONE	EMAIL	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Indre-et-Loire (37)		ngouin@departement-touraine.fr	Visites EAJE sur demande, formation assistants maternels aux gestes barrière en lien RAM, accueil téléphonique.
Isère (38)		anne-marie.lombard@isere.fr	Création d'une fiche des conduites à tenir, mise à jour à chaque nouveau décret, pour une réponse plus rapide aux questions.
Jura (39)	En attente d'informations	En attente d'informations	
La Réunion (974)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Landes (40)	05 58 05 40 40	vanessa.masse@landes.fr	Référents Covid territorialisés + coordination PMI/EAJE/RAM/MAM/ass mat
Loire (42)	04 77 49 76 60	marie-jose.goyet@loire.fr	
Loire-Atlantique (44)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Loiret (45)		anne-sophie.trouve@loiret.fr sophie.kieffer@loiret.fr anouck.paccou@loiret.fr	
Loir-et-Cher (41)		sec.pmi@departement41.fr	Les puéricultrices de secteur sont référents COVID pour les assistantes maternelles, les médecins de PMI pour les EAJE
Lot (46)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Lot-et-Garonne (47)		sante.pmi@lotetgaronne.fr annie.cappiello@lotetgaronne.fr	
Lozère (48)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Maine-et-loire (49)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Manche (50)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Marne (51)	03 26 69 40 57	covid19.pmi@marne.fr	
Martinique (972)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Mayenne (53)		pmi_assmat@lamayenne.fr	
Mayotte (976)	En attente d'informations	En attente d'informations	

Département	TELEPHONE	EMAIL	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Métropole du Grand Lyon		santepmi@grandlyon.com	Organisation territorialisée, avec Interlocuteurs santé PMI de proximité qui apportent les réponses aux assistants maternels et EAJE.
Meurthe-et-moselle (54)		pmicad@departement54.fr	
Meuse (55)	03 29 45 76 55	denis.ambroise@meuse.fr	
Morbihan (56)		PMI_mode_accueil@morbihan.fr	https://www.morbihan.fr/les-services/enfance-famille/mesures-covid-19/les-modalites-daccueil-du-jeune-enfant-0-3ans/
Moselle (57)		emmanuelle.morot@moselle.fr	
Nièvre (58)	06 67 37 24 05	isabelle.capochichi@nievre.de	Permanence de la réponse au niveau du service gérant les autorisations de fonctionnement et l'accompagnement des structures.
Nord (59)			25 référents covid de proximité. 8 boîtes mails génériques avec transmission aux référents covid de proximité qui reprennent contact avec les demandeurs.
Oise (60)			Accompagnement des EAJE par les EJE référentes de leur secteur et ass mat par IDE/puer référente.
Orne (61)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Paris (75)		DFPE-PMI-referentCOVID@paris.fr	
Pas-de-Calais (62)		Vasseur-Delattre.Christine@pasdecals.fr ; Dhormes.Fabienne@pasdecals.fr	
Puy-de-Dôme (63)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Pyrénées Orientales (66)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Pyrénées-Atlantiques (64)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Rhône (69)		accueiljeuneenfantpmi@rhone.fr christine.kabore-drano@rhone.fr	

Département	TELEPHONE	EMAIL	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Saône-et-Loire (71)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Sarthe (72)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Savoie (73)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Seine-et-Marne (77)		agnes.bouvier@departement77.fr	
Seine-Maritime (76)	02 35 03 52 66	diane.tellier@seine.maritime.fr	Mise en place de référents sur l'ensemble du département, information aux EAJE et aux asmat en temps réel avec envoi du guide ministériel.
Seine-Saint-Denis (93)	En attente d'informations	ewanepain@seinesaintdenis.fr	
		rmasson@seinesaintdenis.fr	
		njalce@seinesaintdenis.fr	
Somme (80)	03 22 97 24 20	dfarhikarkut@somme.fr	Conseils à jour sur le site du CD80 + envoi en parallèle aux RAM/MAM + 3 réf. Covid secteur + 2 en centrale
Tarn (81)	05 63 49 02 24	pmi-ds@tarn.fr	
Tarn-et-Garonne (82)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Territoire de Belfort (90)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Val-de-Marne (94)		isabelle.marc@valdemarne.fr sylvie.bertrand@valdemarne.fr claire.veyssiere@valdemarne.fr valerie.condette@valdemarne.fr carole.floch@valdemarne.fr catherine.badin@valdemarne.fr	
Val-d'Oise (95)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Var (83)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Vaucluse (84)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Vendée (85)	02 28 85 89 49	edwige.verdon@vendee.fr	
Vienne (86)	06 60 61 83 37	fretaud@departement86.fr	Liens formalisés avec tous les EAJE par message PMI et pôle mode d'accueil
Vosges (88)	03 29 29 88 42	aclemence@vosges.fr	Partenariat étroit avec CAF et les RAM qui couvrent tout le département.
Yonne (89)		marie-line.demersseman@yonne.fr	Site yonne-assmat.fr pour diffusion d'informations

Département	TELEPHONE	EMAIL	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
			en direction des assistants maternels, communication par mailing EAJE/MAM/RAM.
Yvelines (78)	01 39 07 71 50	ebenayoun@yvelines.fr	
	01 39 07 71 47	lpillaudin@yvelines.fr	
	01 39 07 74 33	ameiniel@yvelines.fr	
	01 39 07 83 16	mphilippon@yvelines.fr	
	01 39 07 81 26	cstaquet@yvelines.fr	

Annexe 3 Formulaire de renseignements et de consentement pour la réalisation d'un examen de dépistage de la Covid-19 utilisant les tests sur prélèvement salivaire pour une personne mineure

Formulaire de renseignements et de consentement pour la réalisation d'un examen de dépistage de la Covid-19 utilisant les tests sur prélèvement salivaire pour une personne mineure

Votre enfant va participer au test de dépistage dans son établissement d'accueil du jeune enfant ou sa maison d'assistants maternels, en présence des professionnels qui s'occupent de lui de façon régulière. Ceux-ci ont reçu les informations nécessaires à la réalisation du test de dépistage.

A cette occasion, ce formulaire complété doit être transmis avec une copie de la carte Vitale ou une copie de l'attestation de droits à la sécurité sociale.

Informations d'identité du mineur

Nom : Prénom :
Date de naissance : N° de sécurité sociale :
Adresse :
EAJE/MAM : Unité d'accueil :
N° téléphone mobile du ou des parents :
Et/ou N° Téléphone fixe des parents :
Courriel des parents :

Le résultat du test de l'enfant sera communiqué aux parents.

La mention du téléphone mobile et du courriel des parents est essentielle pour permettre l'envoi des résultats du test.

Recueil du consentement des titulaires de l'autorité parentale

Le/ les parent(s) ou responsables légaux de l'enfant, après avoir pris connaissance des informations, consent(ent) à la réalisation du test salivaire sur leur enfant :

☐ Oui ☐ Non

Dans l'hypothèse où les deux parents sont titulaires de l'autorité parentale, le formulaire peut être signé par un seul d'entre eux, le parent signataire garantissant que le second titulaire de l'autorité parentale consent également à la réalisation du test de dépistage sur son enfant.

Signature

Les données concernant votre enfant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie du Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national dénommé SI-DEP, mis en œuvre par la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de son décret d'application.

Ce traitement d'intérêt public a pour finalité de centraliser les résultats des examens de dépistage Covid-19 en vue de leur réutilisation à des fins d'enquête sanitaire, de surveillance épidémiologique et de recherche via la plateforme des données de santé. Pour plus d'information sur ce traitement et vos droits sur les données de votre enfant : consultez le site du ministère des solidarités et de la santé (<https://solidaritesante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>).

Pour exercer ces droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous invitons à contacter l'adresse postale 'Référé en protection des données – Direction Générale de la Santé (DGS) - Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP' ou l'adresse électronique sidep-rgpd@sante.gouv.fr.

Les données de votre enfant peuvent être conservées par le professionnel de santé pour une durée de trois mois afin de permettre le respect des obligations réglementaires en termes de traçabilité du test. A l'issue de ce délai, les données de votre enfant seront supprimées. Une copie pourra être archivée pendant le délai légal aux fins de constatation, d'exercice ou de défense des droits en justice.